

contre le versement d'une somme de 45 millions, l'ancienne règle des proportions permet aux arbitres de décider de la valeur de 60 millions de capital encore entre les mains de la compagnie.

A l'heure actuelle, mon honorable ami essaie d'enfourcher le dada de la nationalisation et pour y parvenir il est disposé à charger l'Etat d'une dette d'environ 60 millions. Il assume une très lourde responsabilité. L'autre jour, le 1er août, il n'a pas craint de tenir le langage suivant, lorsque l'honorable député d'Edmonton (M. Oliver) a donné à entendre que le pays se chargeait d'une dette de 500 millions.

Cela est tout à fait inexact. La compagnie du Nord-Canadien et toutes les compagnies comprises dans le réseau conservent leur identité et les lignes seront exploitées par l'intermédiaire de la compagnie du Nord-Canadien. Ce n'est pas même une obligation indirecte. La dette reste celle des compagnies et l'Etat possédera pour \$100,000,000 d'actions en plus de ce qu'il possède actuellement. Il est absolument inexact de dire que nous ajoutons un demi-milliard de dollars à la dette nationale.

Il le sait aussi bien que quiconque en cette assemblée. Il soutient que parce que les actions entièrement acquittées d'un actionnaire du chemin de fer du Pacifique-Canadien ne sont pas responsables pour le montant de la dette hypothécaire de cette voie ferrée, le Gouvernement fédéral n'est pas responsable non plus des engagements du Nord-Canadien, quand il devient propriétaire de toutes les actions de la compagnie. Voilà un raisonnement très plausible pour le citoyen ordinaire qui ne connaît pas les affaires ou ne se rend pas compte de quelle manière le système fonctionne. Mais le ministre des Finances n'a pas raison de venir faire une assertion de cette nature devant le Parlement, car il sait fort bien, et les membres du Parlement le savent aussi, qu'en acquérant le droit de rachat du chemin de fer, l'Etat s'est engagé normalement et pratiquement à prendre à sa charge le total des dettes du Nord-Canadien en vertu de toutes les obligations morales inhérentes à la conduite des affaires publiques.

Le ministre lève les mains au ciel saisi d'une sainte horreur à la seule pensée que l'administration du Nord-Canadien pourrait tomber entre les mains d'un séquestre. Il considère que ce serait un désastre au point de vue de l'intérêt du pays. Or, que dirait-il donc si les intérêts n'étaient pas acquittés sur toutes ces valeurs en cours ou encore si le Nord-Canadien n'était pas en mesure de rembourser ses dettes courantes lesquelles s'élèvent au chiffre de

[M. Macdonald.]

98 millions et il n'y a plus que mon honorable ami à l'heure actuelle pour faire le tour des capitalistes et emprunter de grosses sommes—que dirait-il donc, si l'un des créanciers de cette dette de 98 millions s'adressait aux tribunaux pour exiger que les affaires de la compagnie soient mises entre les mains d'un séquestre? Mon honorable ami paierait-il la somme demandée ou bien refuserait-il de le faire?

L'hon. sir THOMAS WHITE: En quoi la situation diffère-t-elle essentiellement, que le Gouvernement acquerre le capital de la compagnie ou qu'il reste dans la situation actuelle avec une hypothèque de 45 millions prenant rang après toutes les garanties privilégiées?

M. MACDONALD: Le ministre ne doit pas perdre de vue qu'à l'heure actuelle il y a pour 147 millions de valeurs du Nord-Canadien en souffrance qui ne sont garanties par personne.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Elles sont gagées sur le réseau de la compagnie.

M. MACDONALD: Si le ministre consulte l'annexe à la page 7, il constatera qu'il y a une émission de 25 millions en obligations 5 pour 100 convertibles gagées sur les recettes et une autre émission de \$14,846,500 en faveur de la Rolling Stock Company et de l'Equipment Trusts, formant en plus un total de 39 millions.

Cela veut dire qu'il y a 186 millions d'obligations qui ne sont pas garanties. Le ministre en rend l'Etat responsable en acquérant pour lui la valeur restant aux mains de la compagnie. Il demande quelles obligations nous contractons de plus que celles de 45 millions que nous avons auparavant. Il sait parfaitement que notre réclamation ne vient qu'après les obligations permanentes de la compagnie et il sait aussi que dans l'état où les choses sont actuellement, l'Etat n'est pas responsable de cette dette de 186 millions.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Non, le ministre des Finances ne sait pas cela. Le Gouvernement n'est également responsable ni dans un cas ni dans l'autre. Mon honorable ami cherche à établir qu'en acquérant les actions, l'Etat devient moralement responsable. Il prétend que de même que l'Etat est responsable pour le prêt de 45 millions dont il s'est porté garant, ainsi sa responsabilité est acquise en ce qui concerne toutes les autres obligations privilégiées, y compris les valeurs non garanties mais gagées sur le réseau et qui ont priorité sur le prêt de 45 millions.